

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le douze janvier deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean- Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAEZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ , Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

**Absents excusés** : Mme Julie JACQ qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL.

M Jean-Christophe BOUSQUET est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des vœux qui lui ont été adressés à la Mairie.

Remerciements des familles MICHAUD et TUBIANA pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

### **➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### **➤ Bilan 2021 du restaurant scolaire et du restaurant du centre de loisirs :**

Les dépenses alimentaires du restaurant scolaire s'élèvent à **23 878.27 €** et les recettes de l'encaissement des repas à **26 706.19 €** avec un total de **13 058** repas servis.

Les dépenses alimentaires du restaurant du centre de loisirs s'élèvent à **7 633.53 €** et les recettes de l'encaissement des repas à **6 404.32 €** avec un total de **3 079** repas servis.

### **➤ Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché de l'assainissement collectif :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget assainissement est doté de l'autonomie financière depuis le 1er janvier 2021 qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

Le solde actuel de ce compte ne permet pas de couvrir les premières dépenses notamment l'échéance d'un prêt.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, dans l'attente de l'encaissement de prochaines redevances, d'allouer au budget assainissement une avance de trésorerie d'un montant de 30 000 € en provenance du budget principal, remboursable au plus tard avant la fin de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

**➤ Décision modificative N°2 Budget Principal :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'utiliser le crédit des dépenses imprévues (chapitres 22) inscrites au budget 2021 afin de couvrir une dépense exceptionnelle pour laquelle aucune dotation n'avait été prévue et d'approuver la décision modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses**

**Recettes**

		Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 144.00	
7391172	Dégrèvement taxe d'habitation sur logements vacants	+ 144.00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette décision modificative.

**➤ Décision du Maire portant sur le remboursement de l'avance de trésorerie de la commune au service assainissement :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande du percepteur l'acte administratif : « Décision du Maire portant sur le remboursement de l'avance de trésorerie de la commune au service assainissement » a été rédigé le 6 décembre 2021 et transmis au contrôle de la légalité le 7 décembre 2021.

**➤ Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention et autorisent Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

➤ **Convention fourrière SPA 2022 :**

La SPA met à la disposition de la commune des locaux pour accueillir des animaux en errance ou en difficulté. En contrepartie des services rendus, l'indemnité versée à la SPA est fixée à 0.85 € par habitant.  
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fourrière.

➤ **Contrat CAE – Parcours Emploi Compétences :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un animateur en contrat PEC a démissionné au 31 décembre 2021.

Suite à cette démission le Maire propose de recruter un nouvel agent dans le cadre des contrats aidés CAE-CUI-PEC pour un emploi au service animation.

Le Conseil Municipal autorise ce recrutement.

➤ **Bilan des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un bilan des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Service Administratif : 3 agents titulaires

Service Technique : 4 agents titulaires et 2 agents en contrats aidés

Service Animation : 5 agents titulaire et 2 agents en contrats aidés

➤ **Demande de financement pour un voyage scolaire du Collège Georges et Marie BOUSQUET à EYMET.**

Après débat, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande de subvention avec 17 voix pour et 2 abstentions.

➤ **Comptes rendus des Conseil Communautaires de la CAB des 8 novembre et 16 décembre 2021**

*Prochain Conseil Municipal le Mercredi 2 février 2022*

**La séance est levée à 20 heures 30.**